

PRESTATIONS ET ACTIONS 2025

AUVERGNE - RHÔNE-ALPES



action sociale & solidaire

Le versement des prestations est susceptible d'être interrompu en cours d'année selon le nombre de demandes reçues.

● VOUS ET VOTRE FAMILLE

NAISSANCE-ADOPTION

180 € par enfant

Date limite : 6 mois après la naissance ou l'adoption

CESU - GARDE D'ENFANTS

(Enfant jusqu'à 6 ans)

- Etablissements assurant l'accueil des enfants
- Assistante maternelle agréée, personnel employé...

Un versement dans l'année, pour l'intégralité des CESU ou e-CESU, pour chaque enfant.

Montant selon le quotient familial et l'âge de l'enfant :

	0-3 ans	4-6 ans		0-3 ans	4-6 ans
Jusqu'à 740	600 €	300 €	De 940,01 à 1085	300 €	150 €
De 740,01 à 840	500 €	250 €	Supérieur à 1085**	200 €	100 €
De 840,01 à 940	400 €	200 €			

Date limite : 30 novembre 2025

CENTRE DE LOISIRS ET ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

(Enfant de 3 à 18 ans)

- Garderie périscolaire
- Centre de loisirs, stages sportifs sans hébergement
- Activités de soutien scolaire

Montant annuel versé selon le quotient familial :

Jusqu'à 540	100 €	De 840,01 à 940	50 €
De 540,01 à 640	90 €	De 940,01 à 1085	40 €
De 640,01 à 740	80 €	Supérieur à 1085**	30 €
De 740,01 à 840	60 €		

Date limite : 31 janvier 2026

ÉTUDES-ÉDUCATION-FORMATION

- Du primaire aux études supérieures (jusqu'à 25 ans)
- Hébergement à partir du lycée

Année scolaire 2024-2025. Montant versé selon le quotient familial, jusqu'à 1425 maximum, et selon le niveau de scolarité

Date limite : 31 juillet 2025

ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP

(Enfant jusqu'à 19 ans)

- Taux d'incapacité à partir de 50 %

Montant versé selon le quotient familial, avec un minimum de 180 € au delà du quotient familial 1425**

Date limite : 30 novembre 2025

CONGÉ DE PRÉSENCE PARENTALE*

20 € par jour d'absence. 10 € par demi-journée. (selon attestation AJPP de la CAF)

Date limite : 6 mois suivant la fin du congé de présence parentale

CONGÉ DE SOLIDARITÉ FAMILIALE*

20 € par jour d'absence. 10 € par demi-journée.

Date limite : 6 mois suivant la fin du congé de solidarité familiale

DÉCÈS

- Décès de l'agent ou du retraité, de son conjoint, concubin ou pacsé, ou de son enfant à charge fiscale

800 €

Date limite : 6 mois après le décès

AIDE SOCIALE AUX AGENTS EN SITUATION DE MALADIE*

Demande établie par l'établissement

Compensation partielle de la perte de rémunération pour maladie selon l'indice majoré :

Jusqu'à 380	46 %	De 381 à 650	45 %	Supérieur à 650	44 %
-------------	------	--------------	------	-----------------	------

AIDES EXCEPTIONNELLES

- Aides remboursables ou non

Demande étudiée par une commission qui définit le type d'aide et le montant (aides remboursables : 8 000 € maximum par agent)

LOGEMENT

- Aide remboursable Logement
- Locations et ventes CDC Habitat

Aide remboursable étudiée par une commission (8 000 € max. par agent)
Offre de logements intermédiaires avec étude prioritaire des demandes :

cdc-habitat.fr/cgos ou par téléphone au **09 70 40 25 04**

RENSEIGNEMENT JURIDIQUE

- Plateforme d'informations et renseignements individuels

Renseignements gratuits en ligne ou par téléphone 02 38 799 787 :
du lundi au vendredi de 9h à 19h.

● RETRAITE

DÉPART À LA RETRAITE

Demande établie par l'établissement

Montant forfaitaire par année de service :

Indice jusqu'à 505	60 €	Indice supérieur à 765	50 €
Indice de 506 à 765	55 €		

PRESTATION ANNUELLE RETRAITÉS

Non cumulable l'année du départ à la retraite

Montant annuel versé selon le quotient familial, jusqu'à 900 maximum :

Jusqu'à 355	1 000 €	De 485,01 à 585	500 €
De 355,01 à 425	800 €	De 585,01 à 900	200 €
De 425,01 à 485	600 €		

Date limite : 30 novembre 2025

crh.cgos.info Découvrez le Plan d'Épargne Retraite proposé par le C.G.O.S, la Complémentaire Retraite des Hospitaliers.

*Cette prestation n'est pas ouverte aux retraités **ou avis d'impôt non-joint au dossier C.G.O.S

● VACANCES

VACANCES ENFANTS ET ADOLESCENTS

(Enfant de 4 à 20 ans)

- Séjours avec hébergement
- Montant minimum des frais : 30 € par demande

Montant annuel versé selon le quotient familial :

Jusqu'à 540	200 €	De 840,01 à 940	90 €
De 540,01 à 640	180 €	De 940,01 à 1085	60 €
De 640,01 à 740	150 €	Supérieur à 1085**	30 €
De 740,01 à 840	120 €	Date limite : 31 janvier 2026	

VACANCES ADULTES ET FAMILLE

- Locations, séjours, voyages (en France ou à l'étranger)
- Frais de transport collectifs
- Montant minimum des frais : 30 € par demande

Montant annuel versé selon le quotient familial :

Jusqu'à 540	200 €	De 840,01 à 940	60 €
De 540,01 à 640	160 €	De 940,01 à 1085	40 €
De 640,01 à 740	120 €	Supérieur à 1085**	30 €
De 740,01 à 840	80 €	Date limite : 31 janvier 2026	

CHÈQUES-VACANCES

- Achat avec ou sans épargne

Participation C.G.O.S versée selon le quotient familial :

Jusqu'à 740	50 % dans la limite de 180 €
De 740,01 à 840	40 % dans la limite de 150 €
De 840,01 à 940	35 % dans la limite de 120 €
De 940,01 à 1085	30 % dans la limite de 90 €
De 1085,01 à 1425	25 % dans la limite de 60 €
Supérieur à 1425**	20 % dans la limite de 60 €

Date limite : 31 octobre 2025

OFFRES DE VACANCES

Plusieurs offres proposées :

- Coups de cœur de votre région • Prix mini • Prix réduit
- Libre Évasion avec ou sans participation

Offres accessibles depuis la rubrique **VACANCES** du **cgos.info**

● BILLETTERIE ET LOISIRS

SPORTS-LOISIRS-CULTURE ADULTE

- Montant minimum des frais : 20 €

Une seule prestation versée par agent ou par enfant et par année
Montant annuel versé selon le quotient familial :

Jusqu'à 740	100 €	De 940,01 à 1425	60 €
De 740,01 à 940	80 €	Supérieur à 1425**	50 €

Date limite : 30 novembre 2025

SPORTS-LOISIRS-CULTURE ENFANT

- Montant minimum des frais : 20 €

TITRES CULTURE

- Commande depuis l'Espace agent : **paiement par CB**
- Commande par courrier : paiement par chèque

50 % de participation C.G.O.S

Commandes : 80 € (44,80 € à régler) **ou 160 €** (84,80 € à régler)
(frais de recommandés compris)

Dates limites : 30 novembre 2025 pour les commandes papier
et 31 décembre 2025 pour les commandes en ligne

BILLETTERIE

- Parcs de loisirs et animaliers, concerts, spectacles, cinémas, musées et monuments, sports et détente, sorties culturelles et de loisirs...

Plusieurs tarifs proposés :

- Prix avec participation • Prix négociés • Prix CSE

Offres accessibles depuis les rubriques **BILLETTERIE** et **LOISIRS** du **cgos.info**
ou par **téléphone** au **01 70 56 59 24** du lundi au samedi de 8h30 à 18h30

● AVANTAGES

AVANTAGES CONSO

- Presse magazine, cartes ou chèques réductions, coffrets-cadeaux, autres réductions...

Offres accessibles depuis la rubrique **AVANTAGES CONSO** du **cgos.info**
ou par **téléphone** au **01 70 56 59 24** du lundi au samedi de 8h30 à 18h30

SERVICES+

- Soutien scolaire, location et achat de véhicules neufs et d'occasion, assurances auto et habitation...

Offres accessibles depuis la rubrique **SERVICES+** du **cgos.info**

Retrouvez l'ensemble de nos prestations et actions sur le **cgos.info**

Demandez vos prestations depuis votre Espace agent.



*Cette prestation n'est pas ouverte aux retraités **ou avis d'impôt non-joint au dossier C.G.O.S

